



Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-3

Bâtiment lié à la détention de bétail et installation de stockage

(ex. stabulation, écurie, fumière, fosse à purin, hangar, silo)

→ Objet de la demande:

- Détention de bétail et installations annexes Stockage de machines
 Stockage de fourrage et paille Autre

Bâtiments d'exploitation existants et nouveaux

Description	location	propriété	N° parcelle RF	Capacité actuelle d'entreposage [m ²]	Capacité actuelle d'entreposage [m ³]	Capacité future d'entreposage [m ²]	Capacité future d'entreposage [m ³]
Hangar(s) à machine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Silo(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Fenil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Halle de stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

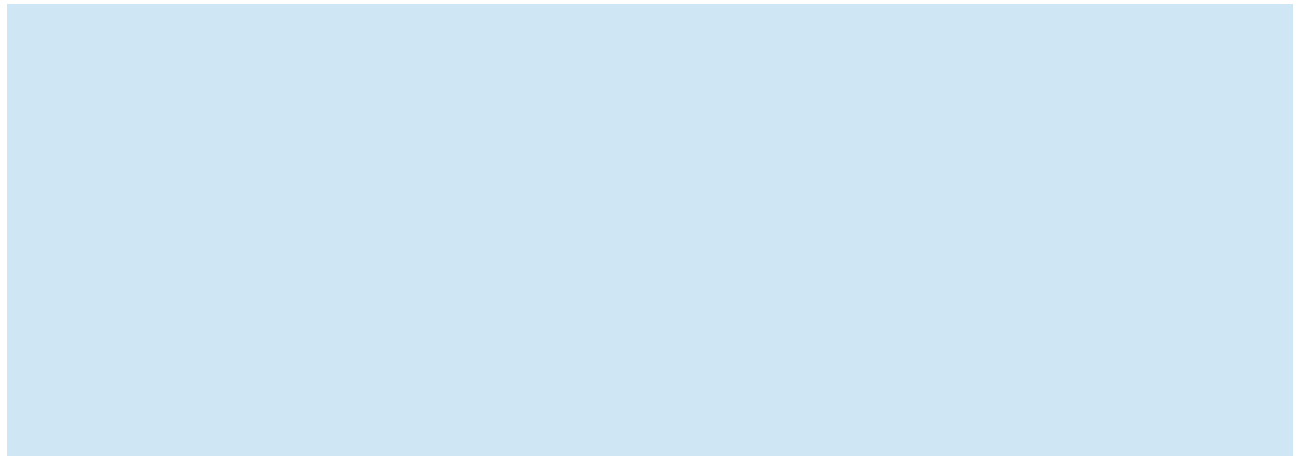
Description	location	propriété	N° parcelle RF	Capacité actuelle [m ²]	Capacité actuelle nombre de place	Capacité future [m ²]	Capacité future nombre de place
Stabulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Etable, écurie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Porcherie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Poulailler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Augmentation totale de l'effectif de bétail détenu: UGB

Le projet est-il destiné à une communauté? Oui Non si oui, type

Communauté partielle d'exploitation (CPEX), communauté d'exploitation (CEX), droit de superficie (DDP)

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (champ obligatoire)



Documents à fournir selon l'objet de la demande:

- Pour les projets destinés à la garde en commun d'animaux de rente, un contrat de communauté valable au minimum dix ans à partir de la construction est nécessaire.
- En cas d'augmentation de l'effectif, il y a lieu de joindre un bilan de fumure équilibré calculé sur la base de l'effectif futur avec copie des contrats d'exports des engrais de ferme.
- Il y a lieu de justifier l'emplacement retenu, dans le cas d'emprise sur des surfaces d'assolement SDA ou lorsque les critères de localisation ne sont pas remplis. (cf. Formulaire "E" explications, point 8)
- Selon l'importance du projet une justification économique (budget) est nécessaire. Les aspects liés au financement sont à coordonner préalablement avec le Service de l'agriculture.

Les documents confidentiels sont à adresser, directement au Service de l'agriculture, Case postale, 1762 Givisiez.